



Fédération autonome  
de l'enseignement

# AVIS D'ÉLECTIONS

## POSTES

Le mandat du Comité exécutif de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vient à échéance en juin 2025. Il y aura des élections le **27 juin** au Congrès de la FAE afin de pourvoir les **sept (7) postes du Comité exécutif**.

## ÉLIGIBILITÉ

Est éligible tout membre en règle d'un syndicat affilié à la FAE dont la candidature est soutenue par la signature de trois (3) membres en règle (un proposeur et deux appuieurs) d'un organisme affilié à la FAE.

Période de mise en candidature  
**16 AVRIL AU  
6 MAI 2025**

Le formulaire de mise en candidature est disponible au [lafae.qc.ca/elections](http://lafae.qc.ca/elections)

Michel Paquette  
Président  
Comité des élections

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Veuillez joindre le président du comité des élections, M. Michel Paquette, par courriel à [elections2025@lafae.qc.ca](mailto:elections2025@lafae.qc.ca)

Mars 2025

## TABLE DES MATIÈRES

Écho du CPD	p. 2
Défi des allié(e)s	p. 2
Taux et échelle de traitement	p. 3
EDA/FP: Heures été	p. 4
Prévoir l'année de travail 2025-2026	p. 5
Processus affect. 2025-2026	p. 5
Bourse Jeune rattachée	p. 8

## AGENDA

### FORMATIONS

\*\* INSCRIPTIONS  
NÉCESSAIRES \*\*

- >> **Le 8 avril 2025 de 9h00 à 16h00:**  
formation EHDAA – Nouvelles dispositions E.N. 2023-2028 au **primaire** au Centre communautaire Roussin
- >> **Le 10 avril 2025 de 13h30 à 16h00:**  
formation EHDAA – Nouvelles dispositions E.N. 2023-2028 au **secondaire** aux bureaux du SEPI

## PERSONNES DÉLÉGUÉES

- >> **Le 30 avril 2025 de 9h00 à 16h30:**  
conseil des personnes déléguées (CPD) au Plaza Le Rizz

## INSTANCES FÉDÉRATIVES

- >> **Les 2, 3 et 4 avril 2025:**  
Conseil fédératif (CF) au Centre de congrès Palace à Laval

2025

ÉLECTIONS  
ÉLECTIONS  
ÉLECTIONS  
ÉLECTIONS



## ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 21 MARS 2025

### EHDAA – DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES

Catherine Alary présente le formulaire de *Demande d'accès aux services* aux personnes déléguées et effectue un rappel des motifs qui justifient son utilisation. Elle insiste sur l'importance de remplir ce formulaire lorsque la situation le demande.

### TÂCHE ENSEIGNANTE – CONSULTATIONS

Dominique Hervieux et Maryse Meunier effectuent un rappel des modalités des consultations annuelles visant à établir les temps reconnus pour effectuer les divers éléments de la tâche enseignante dans chacun des établissements.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

## INFO | DÉFI DES PERSONNES ALLIÉES 2025 : SOYEZ UNE PERSONNE ALLIÉE !

Le 17 mai est la **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**.

Dans les semaines qui précèdent cette journée, le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) vous invitent à démontrer votre solidarité en vous affichant comme personne alliée.

Parmi les personnes enseignantes, certaines parlent ouvertement de leur appartenance à la communauté LGBTQ2+. D'autres, pour différentes raisons, notamment la peur d'être jugées, rejetées ou incomprises, n'osent pas le faire.

C'est pourquoi la FAE organise depuis maintenant quelques années, en mai, un défi afin de démontrer concrètement votre soutien à vos collègues de la communauté LGBTQ2+. Le *Défi des personnes alliées 2025* arrive à grands pas. Lors de ce défi, nous vous invitons à poser un geste concret afin de vous afficher comme personne alliée à la diversité sexuelle.

Cinq (5) différents défis vous sont proposés :

**Défi 1 :** Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBTQ2+, dans un lieu fréquenté ou



© FAE

visible de votre établissement scolaire.

**Défi 2 :** Arborer fièrement le macaron des *Personnes alliées pour la diversité sexuelle et de genre*.

**Défi 3 :** Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle et de genre à l'intention de vos collègues.

**Défi 4 :** Installer un présentoir de littérature traitant des thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre à la bibliothèque de votre établissement.

**Défi 5 :** Organiser toute autre activité que ce soit qui aura un rayonnement dans votre établissement.

Afin de pouvoir réaliser les deux (2) premiers défis, vous pouvez vous rendre sur le site Web de la FAE et remplir le formulaire pour commander le matériel (drapeau ou macarons) avant le **19 avril 2025** afin de les recevoir à temps pour la semaine du 11 mai.

Pour connaître tous les détails du concours, visitez le [www.lafae.qc.ca/defi](http://www.lafae.qc.ca/defi).

■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

# INFO | TAUX ET ÉCHELLE DE TRAITEMENT

Le 31 mars dernier, soit le 141<sup>e</sup> jour de travail de l'année scolaire 2024-2025, les taux et l'échelle de traitement en vigueur ont été majorés de 2,6% comme prévu à la clause 6-5.02 A) 3) et à l'Annexe XXXVI de l'Entente nationale 2023-2028.

Ces ajustements apparaîtront sur vos relevés de salaire à compter du relevé #20 versé le 3 avril prochain.

Pour toute question en lien avec ces majorations, nous vous invitons à communiquer d'abord avec le service de la paie du CSSPI. Advenant une problématique particulière non résolue avec le CSSPI, vous pouvez communiquer avec Maryse Meunier ([marysemeunier@sepi.qc.ca](mailto:marysemeunier@sepi.qc.ca)), conseillère syndicale ou avec Félix Lauzon ([felixlauzon@sepi.qc.ca](mailto:felixlauzon@sepi.qc.ca)), conseiller syndical.

## ENSEIGNANTE RÉGULIÈRE ET ENSEIGNANT RÉGULIER OU À CONTRAT – CLAUSE 6-5.03

Échelle unique de traitement annuel applicable

Échelon	Avant le 31 mars 2025	+ augmentation de 2,6%*	À compter du 31 mars 2025
1	51 461 \$	+ 1 338 \$	52 799 \$
2	54 899 \$	+ 1 427 \$	56 326 \$
3	60 041 \$	+ 1 561 \$	61 602 \$
4	62 409 \$	+ 1 623 \$	64 032 \$
5	64 871 \$	+ 1 687 \$	66 558 \$
6	67 429 \$	+ 1 753 \$	69 182 \$
7	70 088 \$	+ 1 822 \$	71 910 \$
8	72 851 \$	+ 1 894 \$	74 745 \$
9	75 726 \$	+ 1 969 \$	77 695 \$
10	78 711 \$	+ 2 046 \$	80 757 \$
11	80 426 \$	+ 2 091 \$	82 517 \$
12	83 845 \$	+ 2 180 \$	86 025 \$
13	87 409 \$	+ 2 273 \$	89 682 \$
14	91 123 \$	+ 2 369 \$	93 492 \$
15	94 994 \$	+ 2 470 \$	97 464 \$
16	100 246 \$	+ 2 611 \$	102 857 \$

\* Arrondi au dollar près.

[suite à la page 4]

SECTEUR JEUNES			
ENSEIGNANTE ET ENSEIGNANT À TAUX HORAIRE – CLAUSE 6-7.02 A)			
	Avant le 31 mars 2025	+ augmentation de 2,6%*	À compter du 31 mars 2025
Non légalement qualifié	72,85 \$	+ 1,90 \$	74,74 \$
Légalement qualifié	78,71 \$	+ 2,04 \$	80,75 \$
SUPPLÉANTE OCCASIONNEL ET SUPPLÉANT OCCASIONNEL NE DÉTENANT PAS DE CONTRAT DE MANIÈRE CONCURRENTÉ – CLAUSE 6-7.03 A)			
	Avant le 31 mars 2025	+ augmentation de 2,6%	À compter du 31 mars 2025
Non légalement qualifié	51,46 \$	+ 1,34 \$	52,79 \$
Légalement qualifié	60,04 \$	+ 1,56 \$	61,60 \$

SECTEURS DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
ENSEIGNANTE ET L'ENSEIGNANT À TAUX HORAIRE – CLAUSES 11-2.02 A) ET 13-2.02 A)			
	Avant le 31 mars 2025	+ augmentation de 2,6%	À compter du 31 mars 2025
Non légalement qualifié	72,85 \$	+ 1,89 \$	74,74 \$
Légalement qualifié	78,71 \$	+ 2,04 \$	80,75 \$

■ Félix Lauzon | felixlauzon@sepi.qc.ca  
 ■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

## EDA/FP | HEURES D'ÉTÉ

### ***Vous enseignez à la formation professionnelle ou à l'éducation des adultes, et vous souhaitez travailler cet été ?***

Peu importe le centre dans lequel vous travaillez, vous devez signifier votre disponibilité à travailler cet été avant le 1<sup>er</sup> mai.

Adressez-vous à votre direction pour obtenir le formulaire nécessaire pour produire votre déclaration de disponibilité. Après avoir complété celui-ci, numérisez-le ou photocopiez-le et gardez copie de votre envoi par courriel.

Vous n'avez pas à être disponible durant toute la période estivale pour pouvoir travailler cet été. L'Entente locale prévoit d'ailleurs à ce sujet que vous avez droit à au moins

quatre (4) semaines de vacances consécutives se situant entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août.

Par ailleurs, les dispositions du contrat de travail sont très précises quant à la distribution des heures d'été. Elles établissent clairement à qui et dans quel ordre les heures doivent être attribuées. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'Entente locale aux articles 11-10.05 B) (EDA) et 13-10.06 B) (FP).

Pour toute question concernant le travail d'été ou pour des situations particulières, n'hésitez pas à nous contacter.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca  
 ■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

# JEUNES | PRÉVOIR L'ANNÉE DE TRAVAIL 2025-2026

Eh oui! Nous sommes déjà au mois d'avril, c'est donc le temps de commencer à prévoir l'année de travail 2025-2026. Ainsi, si vous songez à changer de niveau dans votre école, à changer d'école, à explorer un nouveau champ d'enseignement, ou si vous vous questionnez à savoir quels sont les critères pour entrer sur les listes de priorité, vous trouverez sur notre site Web quelques documents qui pourront grandement vous aider.

Ainsi, nous vous invitons à consulter notre dossier *Affectations* disponible au [www.sepi.qc.ca/affectations](http://www.sepi.qc.ca/affectations), lequel contient notamment :

- le **processus d'affectation 2025-2026**, soit l'échéancier du CSSPI qui contient toutes les dates importantes à ne pas oublier;
- notre nouveau guide syndical sur la **Répartition des fonctions et responsabilités (tâches d'enseignement)** entre les enseignantes et enseignants d'une école, ainsi que notre fiche syndicale **Règles régissant la répartition des fonctions et responsabilités** qui pourront vous être grandement utiles pour la rencontre de répartition des tâches 2025-2026 qui doit se tenir dans votre établissement, d'ici le 20 mai prochain;

- notre fiche syndicale **Les affectations pour les enseignantes régulières et les enseignants réguliers** qui contient toute l'information pertinente au sujet des surplus-école, des demandes de désistement, de mutation libre ou de changement de champ;
- les modèles de lettre (formulaire) nécessaires pour les affectations 2025-2026;
- notre fiche syndicale **Les contrats et l'admissibilité aux listes de priorité** qui vous permettra notamment de prendre connaissance des critères d'admissibilité aux listes de priorité (verte et rose) et de toute l'information pertinente au sujet du déroulement des séances d'affectations à venir prochainement.

Une fois ces documents consultés, si vous avez des questions supplémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches.

■ Félix Lauzon | felixlauzon@sepi.qc.ca  
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

# INFO | PROCESSUS D'AFFECTATION 2025-2026

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
1 <sup>er</sup> avril 2025 avant 9 h 00	<b>DATE LIMITE</b> pour faire une demande de retraite progressive, de congé sans traitement à temps plein ou de congé mi-temps / mi-traitement, lesquelles ne peuvent être annulées ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire (CSS).	5-21.05 E.N. 5-15.02 5-15.07
24 avril 2025	<b>DATE LIMITE</b> pour le CSS afin d'établir les besoins d'effectifs enseignant(e)s à temps plein par champ pour les <b>secteurs des jeunes et des adultes</b> en considérant les retraites, les démissions ainsi que ceux ayant obtenu pour toute l'année scolaire suivante un congé à temps plein qui ne peut être annulé ou prendre fin sans l'accord du CSS.	5-3.14 5-3.16 D) E.N.
12 mai 2025	<b>DATE LIMITE</b> pour le CSS afin de faire parvenir un avis d'intention, <b>par courrier recommandé</b> , aux enseignant(e)s susceptibles d'être non rengagé(e)s.	5-8.03
Avant le 12 mai 2025	Affichage par le CSS, dans les écoles et dans les centres, de la liste des champs et des spécialités où il y a des surplus.	5-15.03

[suite à la page 6]

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
15 mai 2025	<b>DATE LIMITE</b> pour demander une reconnaissance de discipline au champ 1 (adaptation scolaire).	--
	Décision de la Direction générale du CSSPI concernant les mises en disponibilité et les non-renforcements.	5-8.06
	<b>DATE LIMITE</b> pour soumettre les documents démontrant l'atteinte des critères d'accès aux listes de priorité pour les enseignant(e)s du <b>secteur des jeunes</b> .	5-1.14.1
Avant le 20 mai 2025	<b>Secteur des jeunes:</b> Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignants(e)s d'une école.	5-3.21 B)
20 mai 2025 avant 16 h00	<b>DATE LIMITE</b> pour l'enseignant(e) d'école primaire ou secondaire pour demander un désistement, une mutation libre ou un changement de champ. La demande devra être envoyée aux SRH, par courriel au : <a href="mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca">rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</a> .	5-3.17.02 A) 5-3.17.03 B)
26 mai au 29 mai 2025	<b>ÉCOLES À VOCATION PARTICULIÈRE</b> <b>Rencontres d'information conditionnelles à l'obtention d'un poste ou d'un contrat:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le 26 mai 2025, à 16 h30, à l'école secondaire Irma-Levasseur (volet alternatif);</li> <li>Le 27 mai 2025, à 16 h30, à l'école Pierre-de-Coubertin (pour les écoles Wilfrid-Pelletier et Pierre-de-Coubertin);</li> <li>Le 28 mai 2025, à 16 h30, à l'école Albatros.</li> </ul> <i>Les inscriptions se font sur place lors de la rencontre.</i>	--
30 mai 2025 avant 16 h00	<b>DATE LIMITE</b> pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 1 (adaptation scolaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans une autre discipline que celle dans laquelle elle ou il serait inscrit(e). L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : <a href="mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca">rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</a> .	5-1.14.2 C)
	<b>DATE LIMITE</b> pour l'enseignant(e) susceptible d'être inscrit(e) à la liste de priorité du champ 2 (préscolaire) ou 3 (primaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans l'autre champ que celui dans lequel elle ou il serait inscrit(e). L'enseignant(e) devra aviser les SRH par courriel au : <a href="mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca">rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</a> .	
28 mai 2025	Affichage par le CSS des enseignant(e)s convoqué(e)s à la séance d'affectation virtuelle du 2 juin 2025 et de la liste des postes disponibles ( <i>Rhe_liste 04b et Rhe_liste 12</i> ) dans chaque école primaire et secondaire. Il s'agit de la séance d'affectation pour les enseignantes et enseignants en surplus-école ou qui ont soumis une demande de désistement.	5-3.17.02
29 mai 2025	Convocation, par <i>Campaign monitor</i> , des enseignant(e)s concerné(e)s pour la séance d'affectation virtuelle du 2 juin 2025.	5-3.17.03 A)
31 mai 2025	<b>DATE LIMITE</b> pour le CSS afin d'envoyer les avis de mise en disponibilité ou de non-renforcement, pour surplus, <b>par courrier recommandé</b> .	5-3.18 C) 5-8.06
31 mai 2025 avant 16 h00	<b>DATE LIMITE</b> pour demander un congé sans traitement à temps partiel ou congé à traitement différé. La demande devra être envoyée aux SRH par courriel au : <a href="mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca">rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</a> .	5-15.18 E.N. 5-17.00 E.N. Annexe XII E.N.
	<b>DATE LIMITE</b> pour l'enseignant(e) d'un champ ou d'une spécialité où il y a excédent, pour demander un congé sans traitement pour l'année entière. La demande devra être envoyée aux SRH, par courriel au : <a href="mailto:rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca">rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</a> .	5-15.03
2 juin 2025 à 16 h30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s réguliers (E1) des champs 3101 à 3120, 3122 et 3132 du <b>secteur des jeunes</b> qui ont été versé(e)s dans le bassin d'affectation (surplus-école) ou qui ont soumis une demande de désistement.	5-3.17.03 A)

[suite à la page 7]

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
3 juin 2025	Affichage par le CSS des postes disponibles pour la séance des mutations libres dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail employé.	5-3.17.03 B) 1)
5 juin 2025 à 16h30	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s réguliers (E1) des champs 3101 à 3120, 3122 et 3132 du <b>secteur des jeunes</b> qui ont soumis une demande de mutation libre. Les postes offerts sont ceux laissés vacants à la suite de la séance du 2 juin 2025. Les postes libérés lors de cette séance du 5 juin 2025 seront offerts à la séance du 17 juin 2025 qui s'adresse aux enseignant(e)s réguliers à statut particulier (E2) et aux candidat(e)s des listes rose et verte.	5-3.17.03 B) 1)
6 juin 2025	Le CSS communique avec les enseignant(e)s dont la demande de changement de champ a été acceptée afin de leur offrir un poste parmi les postes restants à la suite de la séance des mutations libres.	5-3.17.03 B) 2)
9 juin 2025	Affichage par le CSS des listes de priorité du secteur des jeunes dans chaque école primaire et secondaire (liste rose et liste verte). Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé.	5-1.14.1
Au plus tard le 15 juin 2025	<b>Secteur de la formation professionnelle (FP)</b> : Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignants(e)s d'un centre.	13-7.25 B)
16 juin 2025	Affichage par le CSS dans les établissements de la liste des postes, des contrats réguliers à statut particulier et des contrats à temps partiel disponibles à la séance d'affectation virtuelle du 17 juin 2025. Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail employé.	5-1.14.2
17 juin 2025 à 14h00	Séance d'affectation virtuelle pour les enseignant(e)s réguliers à statut particulier (E2) et les candidat(e)s des listes verte et rose (convocation par champ).	5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 E.N. 5-1.14.2 A)
30 juin 2025 avant 16h00	<b>DATE LIMITE</b> pour l'enseignant(e) concerné(e), pour demander un droit de retour, s'il y a une ouverture de classe après les séances d'affectation.	5-3.17.07
13 août 2025	Convocation par <i>Campaign Monitor</i> , des enseignant(e)s du <b>secteur de l'éducation des adultes (EDA)</b> , sur la liste prioritaire.	11-2.05.5 A)
21 août 2025 à 11h00	Séance d'affectation virtuelle des enseignant(e)s du <b>secteur de l'éducation des adultes (EDA)</b> .	11-2.05.5 B)
Au plus tard lors des premières journées pédagogiques	<b>Secteur de l'éducation des adultes (EDA)</b> : Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignants(e)s d'un centre.	11-7.14 D)
2 décembre 2025 à 16h30	Mini-séance d'affectation virtuelle pour l'attribution des nouveaux postes réguliers disponibles <u>depuis</u> la séance d'affectation des enseignant(e)s des listes de priorité du 17 juin 2025. À confirmer, sous réserve du nombre de postes à offrir.	5-3.17.03 A)

Source: Communiqué du CSSPI paru le 20 mars 2025.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions. En cas de besoin, une formation à ce sujet peut vous être offerte sur demande.

■ Félix Lauzon | felixlauzon@sepi.qc.ca  
■ Maryse Meunier | marysemeunier@sepi.qc.ca

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au [www.sepi.qc.ca](http://www.sepi.qc.ca), à la section *Dossiers / Affectations*.

# RAPPEL | PARLEZ À VOS ÉLÈVES DE LA BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE!

## Secteurs de l'éducation des adultes (EDA) et de la formation professionnelle (FP)

Chaque année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remet trois (3) bourses *Jeune raccrocheuse*, d'une valeur de 2000\$ chacune, pour reconnaître les efforts exceptionnels de jeunes femmes reprenant leurs études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires ou d'études professionnelles. En remettant ces bourses, la FAE souhaite aussi souligner que la réalité des jeunes décrocheuses entraîne des conséquences socioéconomiques très lourdes à long terme.

Si vous connaissez une élève qui remplit les critères d'admissibilité, n'hésitez pas à l'inviter à soumettre sa candidature.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

- Être âgée de 18 à 35 ans;
- Être domiciliée au Québec;
- Ne pas avoir fréquenté un établissement scolaire pendant au moins un an;



- Ne pas détenir de diplôme d'études secondaires;
- Désirer poursuivre des études pour améliorer ses conditions de vie et, le cas échéant, celles de sa famille;
- Avoir repris les études au cours de l'année 2023-2024 et être inscrite pour l'année 2024-2025, à temps plein ou à temps partiel, dans un établissement scolaire public québécois, en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

© FAE

**Les élèves ont jusqu'au 1er mai pour compléter l'inscription.**

Pour plus de détails ou pour accéder au formulaire d'inscription, nous vous invitons à visiter la page Web ci-contre : [www.lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse](http://www.lafae.qc.ca/bourse-jeune-raccrocheuse).

Si vous avez des questions, contactez Marie-Eve Rancourt à la FAE au [me.rancourt@lafae.qc.ca](mailto:me.rancourt@lafae.qc.ca).

■ Sylvie Zielonka | [sylviezielonka@sepi.qc.ca](mailto:sylviezielonka@sepi.qc.ca)



**1-800-363-9010**  
DE L'AIDE AU BOUT DU FIL  
24 HEURES / 7 JOURS

Besoin d'aide  
confidentielle?

**PROGRAMME D'AIDE  
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720

**En cas de disparité entre les textes de la version papier et ceux de la version numérique, les textes de la version numérique ont préséance.**

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) et distribué aux enseignantes et enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions

Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)

745, 15<sup>e</sup> Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél. : 514 645-4536 | Téléc. : 514 645-6951 | Par courriel : [topo@sepi.qc.ca](mailto:topo@sepi.qc.ca)